

## **Commune de Veyrier**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 13 octobre 2020 à 19h30**

**Salle communale**

Sont présents : Mme C.-F. MATTHEY, Présidente

Mmes A. BATARDON, M. BESSAT, M.-L. DESARDOUIN,  
M. GAUTROT et F. MAYE, Conseillères municipales

MM. J.-M. BALDIN, F. BARRO, L. BERNHEIM, J. CHARLES,  
O. DUC, J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, J. JOUSSON, S. KAPANCI,  
S. LUISIER, Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX, B. PINGET,  
X TREYVAUD, S. ZANICOLI et C. ZUFFEREY, Conseillers municipaux

Sont excusées : Mmes M. BARRAS CAVE et M. CHERBULIEZ, Conseillères municipales

Y assistent : Mme A. TAGLIABUE, Maire  
M. J.-M. MARTIN, Conseiller administratif  
Mme C. ROBERT, Conseiller administratif  
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale  
Mme A. GALIOTTO, Secrétaire générale adjointe  
M. M. MOREL, Procès-verbaliste

### **ORDRE DU JOUR**

1. Assermentation de M. Yves Monnat en qualité de Conseiller municipal, en remplacement de Mme Barbara Gremaud, démissionnaire.
2. Désignation dans les commissions.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020.
4. Communications du bureau du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Comptes 2019 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées "Les Rasses" – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 6 octobre 2020 – Délibération.
7. Comptes 2019 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 6 octobre 2020 – Délibération.

8. Travaux au chemin des Marais (prop. n°20.05) – Rapports de la commission des constructions du 29 septembre 2020 et de la commission des finances, sécurité et administration du 6 octobre 2020 – Délibération.
9. Dépassement de crédit acquisition parcelle 2458, fe 22, route de Veyrier 263 (prop. n°20.06) – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 6 octobre 2020 – Délibération.
10. Propositions du Conseil administratif.
  - a) Projet de budget et plan des investissements 2021 (prop. n°20.12)
  - b) Contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain – FIDU (prop. n°20.13)
  - c) Amortissements complémentaires (prop. n°20.14)
  - d) Crédit d'investissement 2021-2025 pour le Fonds de décoration (prop. n°20.15)
  - e) Retrait de la Résolution du 17 septembre 2019 concernant la modification des limites de zone des parcelles 10'082 et 14'913 dans le secteur dit «Les Bois de Troinex» (prop. n°20.16)
11. Propositions des Conseillers municipaux.
12. Questions et divers.

**La présidente** ouvre la séance.

**1. Assermentation de M. Yves Monnat en qualité de Conseiller municipal, en remplacement de Mme Barbara Gremaud, démissionnaire**

**La présidente** procède à l'assermentation de M. Yves MONNAT en tant que Conseiller municipal et donne lecture du serment.

M. MONNAT prête serment.

**La présidente** prend acte du serment.

*Applaudissements.*

**2. Désignation dans les commissions**

**M. MONNAT** remplace Mme GREMAUD au sein des commissions des affaires sociales et sociétés, d'aménagement du territoire et environnement et d'information.

*Ces propositions sont acceptées à l'unanimité - 22 oui.*

### 3. **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020**

**M. PINGET** demande de corriger, en page 6, l'orthographe du nom de M. Henri-Marc SCHAERER et, en page 22, le prénom de M. BRUN qui est Yves, et non pas Yvan.

*Le procès-verbal est accepté par 21 oui et 1 abstention.*

### 4. **Communications du bureau du Conseil municipal**

**La présidente** rappelle aux Conseillers municipaux qu'ils ont reçu un *save the date* pour le voyage du Conseil municipal qui aura lieu du 23 au 25 avril 2021, si la situation sanitaire le permet.

**La présidente** informe de la réception d'une lettre de Mme ROLFO, enseignante, qui présente une pièce de théâtre intitulée «SOS Planète en détresse», en lien avec la problématique de la gestion des déchets qui aura lieu les 4 et 5 novembre à la salle communale.

### 5. **Communications du Conseil administratif**

a) **Mme TAGLIABUE**, en réponse à la question de Mme DESARDOUIN concernant la mise à disposition du court de tennis n°11 à Grand-Donzel, indique que ce court communal est mis à la disposition du tennis club pour des cours au printemps et à l'automne, de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Une plage horaire est également réservée pour les cours les mercredis, ainsi que les samedis, de 9h à 13h. L'usage du second court est quant à lui réservé aux communiers.

b) **M. MARTIN**, en réponse à la question de Mme CHERBULIEZ portant sur l'identité de l'organe compétent pour prendre la décision de fermer certains chemins ou de limiter leur accès aux riverains à certaines heures, ainsi que sur les modalités et les restrictions y relatives, notamment en lien avec la nature des chemins concernés, signale que des mesures, comme limiter la circulation pendulaire dans le centre du village, visent à désengorger des axes régulièrement empruntés par des automobilistes par gain de temps. Le but consiste à canaliser les flux de circulation en évitant les obstructions. Un dossier complet doit être déposé à l'OCT afin d'appuyer la demande en cas d'implémentation future, en vue d'obtenir un arrêté, dont l'entrée en force ne peut intervenir que dans un délai minimum de 60 jours. Il s'agit donc d'une procédure relativement complexe.

c) **M. MARTIN** indique, en réponse à la question posée par M. HUTZLI relative à l'absence de visibilité du panneau signalant l'entrée du parking du Grand-Salève lorsqu'on arrive du village, que ledit panneau va être modifié pour être visible depuis la route de Veyrier d'ici la fin de la semaine.

- d) **M. ROBERT** présente Mme Laurence PAULUS qui a débuté son activité au sein de la commune en qualité d'urbaniste environnementale depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Elle est au bénéfice d'un Master en sciences de l'environnement, avec une spécialisation en écologie urbaine, de l'Université de Genève. Elle a auparavant travaillé dans le secteur privé et pour l'Etat de Vaud. Elle s'occupera en priorité de deux projets, à savoir le PDCOM et le domaine public des Grands Esserts.
- e) **M. ROBERT** répond à la question posée par M. JOUSSON lors de la séance précédente au sujet de la réalisation des travaux d'aménagement à la place Spibuki. Le crédit de CHF 184'000 voté l'année passée à cet effet est disponible. Il faudra effectuer de grands travaux, notamment ériger un mur pour séparer la place d'une parcelle sur laquelle se trouvent des bambous, afin éviter que ceux-ci n'empiètent sur la parcelle adjacente. Il convient aussi de procéder à un resurfaçage. Il assure que l'administration fera le nécessaire pour dépenser moins que les CHF 184'000 prévus si cela est possible.
- f) **M. ROBERT** indique, en réponse à une question de M. KAPANCI, que les panneaux de travaux situés en différents lieux de la commune ont été enlevés par le service des routes et espaces verts.
- g) **Mme TAGLIABUE** rappelle des informations qui se trouvent sur le site Internet et le compte Instagram de la commune. Malgré le contexte difficile lié à la crise sanitaire, des événements culturels sont toutefois organisés à l'Espace culturel – La Mansarde. Le 30 octobre à 19h00 aura lieu une conférence intitulée «Initiation à l'astronomie». Le 31 octobre à 20h30, le groupe Nomadim y donnera un concert. A partir du 5 novembre, cet espace accueillera l'exposition de Luc Tiercy et Deyrmon. Elle invite les Conseillers municipaux à s'abonner au compte Instagram de la commune et à partager ces événements pour que de nombreux Veyrites y participent.

## **6. Comptes 2019 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées "Les Rasses" – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 6 octobre 2020 – Délibération**

**M. ZUFFEREY** indique que les Vert'libéraux acceptent les comptes présentés. Cependant, son groupe souhaite que, pour les années suivantes, les comptes comportent plus de détails au niveau des résultats.

**M. KAPANCI**, au nom du groupe Veyrier-Ensemble, remercie le Conseil de fondation pour la gestion de la Fondation Les Rasses. Son groupe a pris connaissance du rapport de gestion et du rapport de l'organe de révision de la Fondation. Les comptes de pertes et profits 2019 comportent CHF 293'610,11 de recettes et CHF 217'746,95 aux dépenses, ce qui laisse apparaître un excédent de CHF 75'863,16. Il regrette néanmoins le manque de détails sur le poste 31 relatif aux charges de biens et services et autres charges d'exploitation. En effet, des dépenses d'un montant de CHF 205'000 mériteraient d'être plus détaillées. Il approuvera les comptes 2019 de la Fondation Les Rasses.

**M. MÜLLER** indique que le groupe PDC a pris connaissance du rapport de gestion qui conclut à un bénéfice d'environ CHF 75'000, dû principalement au faible nombre de travaux de réfection entrepris en 2019, et n'a pas de commentaires particuliers à formuler. Il propose par conséquent de voter la délibération correspondante.

**M. DUC** signale que, comme cela ressort des travaux de la commission des finances, sécurité et administration, il serait souhaitable de procéder à l'audition de représentants du Conseil de fondation l'année prochaine pour présenter les comptes et répondre aux questions des commissaires. Cela étant, le groupe PLR acceptera les comptes 2019 de la Fondation Les Rasses.

**La présidente** donne lecture de la proposition de la commission des finances, sécurité et administration.

*Cette proposition est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

**La présidente** donne lecture du projet de délibération.

*Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

#### **7. Comptes 2019 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 6 octobre 2020 – Délibération**

**Mme BESSAT** indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s a un problème avec le rapport de la commission des finances, sécurité et administration, sans incriminer en aucune façon le rapporteur. A la suite d'une discussion avec leur représentant au sein du Conseil de fondation, ils ont pu constater que plusieurs erreurs ont été dites dans le cadre de cette séance. Son groupe souhaite donc renvoyer cet objet en commission des finances, sécurité et administration en vue de reprendre les comptes de la FIVV en bénéficiant d'un accès complet aux comptes de pertes et profits et de tous les détails par immeuble.

**M. GÄMPERLE** indique que le groupe Veyrier-Ensemble remercie le Conseil de fondation pour le travail effectué, pour la bonne tenue des comptes et pour le rapport de révision établi par la fiduciaire BfB. Ils remercient également MM. BRISOTTO et CESAREO, présents à la commission des finances, sécurité et administration, de leur rapport d'exploitation et leurs explications. Ils constatent que, bien que la commune ait été rémunérée pour un montant de CHF 350'032, la FIVV a eu un excédent de recettes de CHF 764'056 pour la fin de l'année 2019. Ils approuveront les comptes 2019.

**M. BERNHEIM**, au nom du groupe PLR, propose d'approuver le rapport et les comptes qui sont présentés ce soir avec un excédent de recettes de CHF 764'056 pour 2019. Lors de l'audition en commission des finances, sécurité et administration, des réponses ont été apportées aux questions posées qui figurent dans le rapport pour l'année écoulée. Plusieurs questions portant sur le futur ont pu être débattues de manière

constructive et même si des réponses sont encore attendues, elles concernent le futur et non les comptes qui sont soumis ce soir au vote du Conseil municipal. Les membres de son groupe tiennent à remercier les représentants de la FIVV du travail effectué et de leur professionnalisme, étant rappelé que la fondation continuera à jouer un rôle clé, particulièrement ces prochaines années avec les besoins en termes de logements et les importants projets immobiliers qui touchent la commune, à commencer par celui des Grands Esserts, dans un contexte où la commune de Veyrier n'est pas seule « maître à bord ». Ces projets nécessiteront l'engagement plein et entier du personnel de l'administration communale, présent ici ce soir, que les membres du groupe PLR saluent et remercient, y compris les nouveaux, à qui ils souhaitent bienvenue.

**M. MÜLLER** indique que le groupe PDC a pris connaissance du rapport de gestion, qui conclut à un bénéfice d'environ CHF 765'000. Quant aux remarques de Mme BESSAT, sans avoir d'éléments concrets qui justifieraient un renvoi, son groupe les refuse. Le groupe PDC propose par conséquent de voter la délibération correspondante ce soir.

**Mme BESSAT** met en exergue que l'objectif consiste précisément à discuter ces éléments concrets en commission. Sinon, elle formulera ses remarques en séance plénière. Il s'agit d'opérer un choix entre ces deux alternatives.

**M. ZUFFEREY** indique que les Vert'libéraux observent, comme pour les comptes de la Fondation Les Rasses d'ailleurs, un manque de clarté dans les réponses apportées. Il impute à cet égard une responsabilité à la commission des finances, sécurité et administration, qui ne s'est pas suffisamment penchée sur les comptes. Les Vert'libéraux aimeraient donc entendre Mme BESSAT avant de se prononcer.

**M. JOUSSON** demande une suspension de séance afin de pouvoir s'entretenir avec les chefs de groupe pour évaluer la situation.

**M. LUISIER** s'étonne que des membres de deux groupes différents remettent en question un objet approuvé à l'unanimité en commission. Il soutient néanmoins la demande de M. JOUSSON visant une suspension de séance.

**M. BERNHEIM** revient sur l'intervention de M. ZUFFEREY. Des questions ont effectivement été posées auxquelles aucune réponse n'a été apportée. Avec le recul dont il dispose sur les comptes présentés, il a dit de manière politiquement correcte que ces questions concernaient l'avenir et qu'il y serait répondu dans le futur, ce qui permettait de débattre sans remettre en question les comptes 2019. En l'état, il pense que les comptes peuvent tout à fait être approuvés ce soir, étant précisé que les représentants du Conseil de la FIVV se sont engagés à donner dans le futur des réponses aux questions qui ont été posées.

**Mme BESSAT** souligne qu'il ne s'agit pas d'erreurs de comptes, mais d'erreurs dans les explications fournies. Il y a une confusion concernant les chiffres communiqués. Elle s'interroge sur la pertinence de formuler ses remarques en séance plénière, mais se déclare disposée à le faire si ses pairs le souhaitent. Elle précise que quatre points méritent selon elle d'être repris en commission. Elle s'étonne tout de même que

personne n'ait relevé ces anomalies, alors que tous les groupes ont un représentant au sein du Conseil de fondation.

**La présidente** propose une suspension de séance.

*La suspension de séance est acceptée par 21 oui et 1 abstention.*

La séance est suspendue.

La séance reprend.

**Mme BESSAT** précise que le rapport est inscrit à l'ordre du jour. Or, la teneur de ce rapport, en lien avec les renseignements qui ont été donnés, est contestée, indépendamment du travail du rapporteur. Le groupe Socialistes-Vert.e.s va donc s'abstenir s'agissant de ce rapport, mais votera les comptes. Son groupe demande en outre que le président de la commission des finances, sécurité et administration convoque des représentants du Conseil de la FIVV afin que toutes les questions sur les comptes puissent leur être posées, et qu'ils y apportent des réponses.

**M. DUC** indique que le groupe PLR s'abstiendra sur le rapport de la commission des finances, sécurité et administration, mais votera les comptes. En sa qualité de président de cette commission, il consent à organiser une nouvelle audition des représentants de la FIVV lors d'une prochaine séance.

**La présidente** donne lecture de la proposition de la commission des finances, sécurité et administration.

*Cette proposition est refusée par 3 oui et 19 non.*

**La présidente** donne lecture du projet de délibération.

*Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

**8. Travaux au chemin des Marais (prop. n° 20.05) – Rapports de la commission des constructions du 29 septembre 2020 et de la commission des finances, sécurité et administration du 6 octobre 2020 – Délibération**

**M. BARRO** observe que deux commissions ont été nanties de ce projet et, tout en soulignant la qualité du rapport de M. CHARLES, force est de constater que les deux commissions ont traité les mêmes points, les aspects financiers ayant relativement peu été évoqués. En termes d'efficacité, on peut s'interroger sur la pertinence de mobiliser à double des Conseillers administratifs, des Conseillers municipaux et des membres de l'administration communale. Il encourage donc à renvoyer ce type d'objet dans une seule commission. Cela étant, le groupe PLR est favorable à voter cette délibération.

**Mme DESARDOUIN** indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s a pris bonne note des rapports des commissions des constructions et des finances, sécurité et administration, qui correspondent à leurs attentes. Ils ne feront ainsi pas opposition à cette demande. Cependant, ils portent un grand intérêt à la proposition d'installer éventuellement des détecteurs de mouvement pour enclencher l'éclairage. Ils resteront attentifs à la recherche d'information par M. ETTER concernant les coûts et la fragilité de ce système. De plus, ils resteront très vigilants quant à l'installation des tubes en attente pour installer, le cas échéant, la fibre optique, qui offre des avantages, que ce soit du point de vue du débit, qui est suffisamment élevé, que du point de vue économique pour les ménages. Cette option pourrait éviter que les Veyrites de ce chemin ne se lancent dans la zone d'ombre de la 5G.

**M. JOUSSON**, s'exprimant au nom du groupe Veyrier-Ensemble, signale qu'en parallèle des importants travaux que les SIG doivent entreprendre sur leurs différentes conduites, la commune profite de réaménager les espaces publics au chemin des Marais. Ce réaménagement permettra la mise en zone 30 km/h entre les Tournettes et l'école Rose, d'une part, et en zone 20 km/h entre l'école Rose et le chemin Jules-Edouard-Gottret, d'autre part. Cette mise en zones 20km/h et 30 km/h offrira plus de protection aux piétons et aux cyclistes, notamment pour les nombreux enfants se rendant à l'école de Grand-Salève. Si l'abattage de cinq arbres devant le cimetière est à regretter, l'élargissement possible du trottoir et la replantation de nouveaux arbres à l'intérieur du cimetière compenseront ce désagrément. Ces travaux conséquents seront longs et pénibles pour les riverains. Il est donc très important que le Conseil administratif communique à ces derniers les mesures qui seront prises pour assurer l'accès et la sécurité, mais également pour limiter les nuisances au maximum. Le groupe Veyrier-Ensemble votera cette proposition n°20.02, qui apportera sécurité et embellissement au cœur du village.

**M. HUTZLI**, au nom du groupe PDC, se déclare amplement satisfait de la finalisation des travaux visant l'instauration de zones 20km/h et 30 km/h au centre du village, après de longues années de discussions. Ils n'ont pas de commentaires particuliers à formuler mais tiennent à remercier les services communaux du travail accompli en vue de limiter au maximum les nuisances liées à la réalisation de ces travaux.

**Mme GAUTROT** indique que les Vert'libéraux acceptent ces rapports et espèrent que les travaux démarreront rapidement.

**La présidente** donne lecture des propositions respectives de la commission des constructions et de la commission des finances, sécurité et administration.

*Ces propositions sont acceptées à l'unanimité – 22 oui.*

**La présidente** donne lecture du projet de délibération.

*Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*



**9. Dépassement de crédit acquisition parcelle 2458, fe 22, route de Veyrier 263 (prop. n° 20.06) – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 6 octobre 2020 – Délibération**

**M. MÜLLER** met en évidence que cette proposition est vraiment, mais vraiment, restée en travers de la gorge des membres du groupe PDC. Malheureusement, refuser de la voter n'a aucun sens, car l'argent est dépensé et le contrat de vente que l'ancien Conseil administratif a préparé tout seul, et signé, est si bien fait qu'il ne laisse à la commune aucune chance de se retourner contre les anciens propriétaires ou contre l'Etat. Tout ceci pour dire qu'il ne reste plus aux Conseillers municipaux qu'à boire cette coupe jusqu'à la lie, mais avec un espoir. A cet égard, il attend beaucoup du projet qui sera présenté par l'actuel Conseil administratif concernant cette parcelle et l'actuelle salle communale, peu importe le nom qu'on lui donnera, à savoir médiathèque, espace multimédia, maison citoyenne ou autre. La dépense que le Conseil municipal va approuver n'aura de sens que si l'on met en valeur cette parcelle pour le bien de toute la communauté. C'est pourquoi le groupe PDC propose de voter cette délibération sans autres commentaires à ce sujet.

**M. CHARLES** indique, pour le groupe Veyrier-Ensemble, qu'après avoir discuté en long et en large des possibilités d'impliquer d'autres acteurs qui pourraient avoir une responsabilité dans la sous-estimation de la provision pour pollution ou en tant que pollueurs, on ne peut malheureusement que confirmer que le dépassement de crédit est de la seule responsabilité de la commune. Ils acceptent donc le dépassement de crédit demandé pour la dépollution de la parcelle n°2458, dite du garage.

**M. TREYVAUD** signale que, concernant le dépassement de crédit d'acquisition de la parcelle n°2458, le groupe Socialistes-Vert.e.s déplore grandement les mauvaises estimations lors de l'acquisition de la parcelle, ainsi que leurs conséquences financières pour la commune. Les membres de son groupe n'entendent pas revenir sur les faits, mais espèrent seulement qu'à travers ces erreurs, les leçons de prudence ont été retenues afin que de tels désagréments ne se reproduisent que le plus rarement possible.

**M. DUC** ne répètera pas ce qui a été dit par ses préopinants. Il cite néanmoins le rapport de la commission : «C'est avec consternation et abattement que la commission reconnaît que la commune va assumer seule ce dépassement de crédit». Le groupe PLR votera toutefois cette délibération.

**Mme GAUTROT** déclare qu'avec beaucoup de peine, les Vert'libéraux acceptent de voter ce dépassement de crédit. Il faudra néanmoins tout faire pour éviter que de tels désagréments ne se reproduisent à l'avenir.

**La présidente** donne lecture de la proposition de la commission des finances, sécurité et administration.

*Cette proposition est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

**La présidente** donne lecture du projet de délibération.

*Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

## **10. Propositions du Conseil administratif**

### **a) Projet de budget et plan des investissements 2021 (prop. n° 20.12)**

**M. MARTIN** indique que la séance du Conseil municipal du mois d'octobre est toujours très attendue car le Conseil administratif y présente sa proposition de budget pour l'année à venir. Que ce soit pour le Conseil administratif ou pour le Conseil municipal, il s'agit de l'un des actes politiques les plus importants de l'année. La proposition sous examen représente l'aboutissement de plusieurs semaines de travail. En effet, le processus a débuté à la fin du printemps par la récolte auprès de tous les services communaux de leur budget, ainsi que des investissements à planifier et des ressources pour y arriver. Il a ensuite fallu intégrer les données fiscales prévisionnelles transmises par l'AFC et prendre en compte les chiffres de la péréquation intercommunale. Une première version chiffrée a ainsi été élaborée, avec l'aide précieuse de Mme GALIOTTO. S'en est suivi un travail de réflexion et d'arbitrage par le Conseil administratif, en considérant des hypothèses temporaires en matière d'investissements futurs. Le contexte socio-économique de l'année 2020 a été très présent dans l'élaboration du projet de budget 2021. C'est d'ailleurs une constante que l'on retrouve dans toutes les communes et au niveau de l'Etat. Avec l'introduction de la RFFA et de l'article 131 de la LAC, les communes peuvent présenter un budget déficitaire, pour autant que l'excédent de charges soit inférieur à la perte estimée découlant de l'introduction de la RFFA, soit, pour la commune de Veyrier, CHF 614'000. Le Conseil administratif a décidé d'utiliser cette possibilité de dérogation. Les principes suivants ont en outre été arrêtés. En adéquation avec le Conseil d'Etat et au vu de la période socialement et économiquement difficile, il a été décidé de renoncer à augmenter la charge fiscale des ménages et de maintenir à 100% le dégrèvement de la taxe professionnelle communale. De plus, les subventions aux associations communales sont maintenues au même niveau qu'en 2020, à de très rares exceptions. L'analyse par le Conseil administratif du fonctionnement de l'administration communale a par ailleurs conduit celui-ci à proposer un renforcement en ressources humaines engagées durablement. Les principes d'optimisation et de priorisation ont à cet égard guidé le travail du Conseil administratif, afin de limiter l'impact sur le budget de fonctionnement, qui augmente CHF 211'000 par rapport à 2020. Le Conseil administratif a également opté pour l'utilisation d'amortissements complémentaires sur l'exercice 2020, ce qui permet de réduire sensiblement la charge d'amortissements sur les prochaines années. Ce sont en effet plus de CHF 280'000 qui ne grèveront plus le poste dédié aux amortissements entre 2021 et 2027. C'est d'ailleurs l'objet de la proposition n° 20.14 inscrite à l'ordre du jour de cette séance. Un grand défi attend la commune pour les années à venir, à savoir maîtriser les investissements, tout en assurant à la fois la maintenance du patrimoine communal et la construction d'infrastructures en cohérence avec l'urbanisation annoncée. Il pense notamment au projet des Grands Esserts. Il y aura toutefois des investissements. Et comme la capacité d'autofinancement de la

commune sera vraisemblablement altérée par des comptes déficitaires, l'endettement va augmenter. On projette un besoin de l'ordre de CHF 8'000'000 en 2021. Heureusement, les taux d'intérêts sont très bas, et devraient le rester encore quelques années. Cependant, on veillera tout particulièrement à l'optimisation du déploiement des investissements. Les discussions y relatives auront lieu en commissions dans les semaines à venir. A propos des investissements, il signale qu'une coquille s'est glissée dans l'annexe 3 s'agissant du montant du crédit d'étude de l'école des Grands Esserts, qui aurait dû être inscrit pour CHF 500'000 en 2021. Cette erreur sera rectifiée dans le document qui sera distribué aux commissaires des finances, sécurité et administration. Cependant, elle n'a pas d'impact sur le budget de fonctionnement car le montant afférent au crédit d'étude sera incorporé au crédit de réalisation en vertu de la norme comptable MCH2. En ce qui a trait au calcul de la part privilégiée, soit le premier volet de la péréquation intercommunale appelé péréquation domicile/travail pour les personnes physiques, il se félicite de l'incorporation de mètres carrés additionnels d'une parcelle appartenant à la commune dans le domaine public non bâti à la charge de la commune, grâce à laquelle l'indice communal de capacité financière a été revu à la baisse, provoquant une augmentation substantielle de la part privilégiée, laquelle sera de 44% en 2021 contre 41% en 2020. L'impact sur les rentrées fiscales de la commune est non négligeable, et cela sans toucher au portemonnaie des ménages. Concernant ces rentrées fiscales estimées pour 2021, c'est l'exercice fiscal 2018 qui sert de base aux estimations fournies par l'Etat. Les autorités municipales ayant toutefois la possibilité d'ajuster cette valeur brute du centime additionnel pour 2021, le Conseil administratif propose une majoration de 5% du revenu fiscal attendu en 2021, comme en 2020. L'augmentation du nombre de contribuables entre 2018 et 2021, le nombre d'élèves, ainsi que les rattrapages fiscaux antérieurs justifient, du point de vue du Conseil administratif, cette majoration. Il ajoute que, dans les annexes à cette proposition, les Conseillers municipaux trouveront plusieurs postes concernés par une augmentation des charges incompressibles, pour lesquelles la commune ne peut qu'accepter les montants y relatifs. A titre illustratif, les charges imputées pour toute l'activité parascolaire (GIAP) augmentent de 19%, les charges liées au SIS augmentent de 6,5% et celles liées au SIACG de 18%. Plus de CHF 2'300'000 de charges incompressibles sont ainsi alloués au budget de la commune, en augmentation de plus de CHF 310'000 par rapport à 2020. Lors de la présentation du budget 2021 de l'Etat a été annoncé un transfert de charges de CHF 44'000'000 sur les communes, dénommé «participation des communes à la facture sociale», dont l'objectif consiste à parvenir à une baisse des charges totales de l'Etat à CHF 90'000'000 en 2024. La clé de répartition proposée par l'Etat met en danger la péréquation intercommunale. L'ACG a invité les communes à ne pas intégrer dans leur budget ce transfert de charges. En tenant compte des éléments susmentionnés et des autres principales informations mentionnées dans la proposition n° 20.12, le projet de budget de fonctionnement 2021 laisse apparaître un excédent de charges de CHF 549'033. Le Conseil administratif se réjouit que le Conseil municipal renvoie cette proposition en commissions afin qu'elle soit discutée plus en détails. Les Conseillers municipaux peuvent compter sur la présence des membres du Conseil administratif et des membres clés du personnel de l'administration communale pour leur apporter les éléments nécessaires à une parfaite compréhension des enjeux budgétaires. A ce propos, il adresse trois communications importantes. Premièrement, la possibilité a été obtenue de voter la délibération au mois

de décembre au lieu de novembre, laissant si nécessaire plus de temps pour les discussions au sein des différentes commissions. Deuxièmement, les amortissements financiers ainsi que les postes en matière de ressources humaines seront exclusivement discutés en commission des finances, sécurité et administration. Troisièmement, il a été décidé de remonter le seuil des investissements au-delà duquel une demande de crédit est requise et en deçà duquel la dépense est inscrite au budget de fonctionnement. Jusqu'à l'année passée, le seuil était de CHF 20'000. Ce seuil passe à CHF 50'000. Pour rappel, avant l'abaissement de ce seuil à CHF 20'000 en 2019, celui-ci était auparavant fixé à CHF 100'000. Cette décision a deux effets. D'une part, le budget de fonctionnement 2021 prend donc en considération plusieurs dépenses entre CHF 20'000 et 50'000, pour un total de plus de CHF 200'000. Il s'agit par exemple des travaux de réfection des escaliers des locaux de la Mairie ou encore de l'acquisition d'un véhicule (déchèterie). Ces dépenses figureront dans les budgets qui seront discutés en commissions. D'autre part, cela diminuera les propositions de crédits d'investissement en 2021, sachant que si tous les crédits devaient passer devant le Conseil municipal en 2021, le Conseil administratif devrait lui soumettre pas moins de 42 propositions.

**M. CHARLES** indique, en premier lieu, que le groupe Veyrier-Ensemble remercie le Conseil administratif et l'administration communale de la proposition de budget 2021 ainsi que pour tous les documents fournis. Les membres de son groupe saluent aussi la volonté du Conseil administratif d'épargner les individus et les ménages touchés par la crise sanitaire. Ils sont heureux de prendre connaissance de ce budget qui laisse inchangé le centime additionnel. Le maintien de sa valeur à 38 centimes est le résultat de plusieurs facteurs, à savoir l'assouplissement des exigences de la LAC sur les budgets suite à l'introduction de la RFFA, l'augmentation de la part privilégiée, qui passe de 41% à 44%, les effets des amortissements complémentaires et, enfin, une rigueur dans la gestion des coûts, qui prévaut depuis plusieurs années. Il semble néanmoins un peu précipité d'accroître aussi fortement le personnel administratif dans le contexte actuel (+4.15 ETP). Cela étant dit, ils discuteront avec un esprit ouvert et curieux l'utilité de chaque augmentation et/ou création de nouveaux postes demandés. Il paraît à cet égard important de démontrer le caractère indispensable et impératif de chaque hausse de poste. Ils se réjouissent dès lors de discuter en détail les projets de budget, respectivement de plan des investissements, dans les différentes commissions. Le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et propose le renvoi du budget et du plan des investissements dans les différentes commissions.

**M. MÜLLER** indique que le groupe PDC a étudié ce projet de budget 2021 avec une attention toute particulière. En effet, non seulement il s'agit du premier budget de cette législature, mais il a été élaboré par le nouveau Conseil administratif dans des circonstances difficiles. Le groupe PDC est pleinement satisfait des principes énoncés par le Conseil administratif dans son message. Tout d'abord, il n'y aura pas d'augmentation du centime additionnel, ni de la taxe professionnelle. Voici une pierre d'achoppement, surtout idéologique, qu'il n'y aura pas à traiter cette année. Ensuite, ils saluent le maintien des subventions à la vie associative veyrite au niveau de l'année dernière. En effet, cette année a été particulièrement difficile pour bon nombre d'associations. Les pénaliser budgétairement en 2021 pour des événements dont elles ne sont pas responsables ou des prestations non fournies aurait été inacceptable. Ils

saluent également la volonté de Conseil administratif de mettre de l'ordre dans l'administration communale, de repenser l'organigramme et les tâches du personnel. A ce sujet, la présentation qui a été faite par le Conseil administratif a permis de comprendre les enjeux et les défis. Les 1,8 postes nets présentés au budget 2021 pour un montant d'environ CHF 211'000 semblent parfaitement acceptables, surtout après les explications fournies. Enfin, en ce qui concerne le plan des investissements, le groupe PDC constate qu'au moins 40 nouveaux objets sont prévus en 2021 seulement. Ils invitent dès lors le Conseil administratif à faire en sorte que ces objets soient étudiés et préavisés dans les commissions dans les meilleures conditions possibles, surtout si l'on considère qu'ils devront être abordés en début 2021, et non pas à la fin de l'année. On pourrait discuter encore longtemps de ce projet de budget, mais le groupe PDC croit avoir dit l'essentiel. Ils tiennent à remercier encore une fois l'administration communale pour les présentations faites et les documents fournis. Le seul bémol à ces remerciements réside dans le fait que les Conseillers municipaux attendent toujours la version du budget 2021 avec tous les détails. Pour conclure, c'est sans surprise qu'ils invitent à voter l'entrée en matière et le renvoi dans toutes les commissions.

**M. DUC** indique que le groupe PLR remercie le Conseil administratif ainsi que l'administration pour la qualité des documents fournis. Concernant le budget 2021, ils sont très satisfaits de la sage décision prise par le Conseil administratif de ne pas augmenter les impôts dans cette période perturbée pour l'économie mondiale. Ils félicitent la secrétaire générale adjointe d'avoir réussi à faire augmenter la part privilégiée de la commune de 41% à 44% avec l'incorporation de la parcelle n°5441 dans le domaine public non bâti à la charge de la commune. Ils s'interrogent à cet égard sur l'éventuelle existence d'autres parcelles qui pourraient également être incorporées au domaine public non bâti à la charge de la commune, comme par exemple le périmètre de la maison Prins ou la parcelle de l'ancien garage, qui a coûté tellement cher. Ils sont également très satisfaits que la commune sorte du plan quadriennal de redressement des finances. Le budget de fonctionnement leur semble équilibré et les nouveaux postes justifiés, mais il convient d'analyser ceci plus finement dans les différentes commissions. S'agissant du plan des investissements, qui est un vrai acte politique, celui-ci se monte à CHF 202'000'000 sur les dix prochaines années. On prévoit CHF 18'000'000 de recettes pour ces investissements et CHF 50'000'000 d'amortissements sur dix ans. Au 31 décembre 2019, la dette de la commune se montait à CHF 28'000'000, auxquels s'ajoutent CHF 8'000'000 en 2020 d'après les chiffres fournis, ce qui donne CHF 36'000'000 au 31 décembre 2020. La dette de la commune va augmenter pour atteindre CHF 100'000'000 dans dix ans, avec un pic de la dette à CHF 136'000'000. Est-ce bien raisonnable, sachant que le budget annuel de la commune tourne autour de CHF 26'000'000 ? De plus, les nouveaux projets vont générer CHF 22'000'000 de frais de fonctionnement sur dix ans, ce qui n'est de loin pas anodin. Le groupe PLR entrera en matière sur ce projet de budget et le renverra dans les différentes commissions pour analyse.

**M. PINGET**, au nom du groupe Socialistes-Vert.e.s, met en lumière que la commune présente un budget déficitaire pour la troisième année consécutive, ce qui suscite un questionnement dans la mesure où cela l'enferme dans des contraintes de plus en plus étroites, même si la dérogation résultant de l'introduction de la RFFA permet à la

commune d'être moins prise au piège que l'on aurait pu s'y attendre initialement. Dans le contexte actuel, la question se pose toutefois de la posture adoptée par la commune, qui pourrait s'apparenter à faire le dos rond en attendant que cela passe. Nonobstant le respect qu'il témoigne au travail remarquable qui a été effectué, les prémices de ce travail l'inquiètent néanmoins un peu. Tout d'abord, on entend que la crise sanitaire est passée, ce qui n'est absolument pas le cas. Celle-ci va encore coûter de l'argent et avoir des répercussions sur l'autre crise dans laquelle on ne fait qu'entrer, à savoir la crise sociale et économique qui va en découler. A cela s'ajoute la crise écologique, qui préexistait déjà. On dispose de trente ans pour arriver à une société complètement décarbonée. Atteindre cet objectif va engendrer des coûts considérables. Or, jusqu'à présent, on a fait comme si celui-ci pouvait être atteint sans rien dépenser ni investir, en continuant à faire comme avant, par exemple en achetant des véhicules parmi les plus polluants du marché, tout en clamant en parallèle faire le contraire. Ils craignent les effets potentiellement violents de cette lacune, d'autant plus que l'on aura perdu du temps pour évaluer les enjeux et prendre conscience de l'impérieuse nécessité de réagir. Dans ces conditions, il convient d'examiner attentivement la balance entre la charge exercée sur les ménages par un ou deux centimes additionnels, d'une part, et la possibilité d'encaisser le choc de ces crises, qui vont être de longue durée et d'une ampleur que l'on n'imagine probablement pas encore, d'autre part. Bien sûr, la motivation déclarée de ne pas vouloir pénaliser les ménages est parfaitement légitime et respectable. Encore faut-il apprécier dans quelle mesure une augmentation du taux du centime additionnel pénaliserait les ménages et quels sont les ménages concernés. A la lecture du tableau relatif au calcul de l'impôt de base sur le revenu des personnes physiques, librement accessible sur le site de l'Etat, on observe que, pour que la charge entraînée par un centime additionnel supplémentaire se monte à CHF 100 par an, il faut un revenu annuel avoisinant les CHF 120'000. Il ne s'agit pas d'un revenu particulièrement modeste. On peut raisonnablement estimer que les personnes ayant de tels revenus, et qui paient conséquemment environ CHF 25'000 d'impôts, sont en mesure de faire face à une augmentation de CHF 100 sans trop en souffrir. En revanche, un centime additionnel supplémentaire représente plus de CHF 600'000 de recettes fiscales pour la commune ainsi qu'une augmentation plus ou moins équivalente de la part privilégiée. Approximativement CHF 1'000'000 seraient ainsi à disposition de la commune, ce qui se révèle non négligeable alors que la charge exercée sur les ménages, spécialement les plus modestes, est, quant à elle, négligeable. Ces chiffres et considérations sont répétés depuis longtemps. En 2010 déjà, les Verts, qui existaient à l'époque en tant que groupe indépendant, avaient distribué dans le cadre de la campagne électorale un document assez humoristique où la charge liée à l'augmentation d'un centime additionnel était représentée en termes de pizza. Ladite charge équivaut à une pizza par an, ce qui semble a priori acceptable. Au vu de ce qui précède, ils seront très attentifs en commissions à ce que les éléments qui garantissent le bien-être des Veyrites les plus modestes et ceux ayant trait aux urgences les plus flagrantes au niveau climatique soient préservés.

**M. ZUFFEREY** indique que les Vert'libéraux trouvent le projet de budget particulièrement optimiste au vu de la situation économique actuelle, en particulier s'agissant de l'augmentation des rentrées fiscales prévue en 2021, quand bien même les estimations proviennent de l'AFC. Ils s'inquiètent en outre de l'accroissement

envisagé de la dotation en personnel et de l'endettement. Ils auraient souhaité que le Conseil administratif élabore un projet de budget plus prudent. Cependant, ils se prononcent pour l'entrée en matière et le renvoi dans les différentes commissions, tout en remerciant le Conseil administratif et l'administration communale du travail fourni.

**M. BERNHEIM**, en réponse à la remarque de M. PINGET, indique que, à titre personnel, il trouve que c'est un excellent projet de budget qui est présenté. Il a senti une réflexion de fond du Conseil administratif et du personnel communal sur des thèmes touchant l'écologie et des études sur des investissements nécessaires, en cherchant tout potentiel d'économies, le tout sans négliger les personnes dans le besoin. L'achat de «véhicules polluants» auquel il est fait référence ne concerne qu'un véhicule qui a dû être acquis dans l'urgence et n'est pas le fruit de la politique souhaitée par le Conseil administratif. Il souhaite cependant que l'on ne revienne pas en permanence sur l'idée que la seule solution pour Veyrier consisterait à augmenter le centime additionnel, qui ne coûterait que CHF 100 de plus pour les habitants qui «ont les moyens de les payer». Cette vision ne reflète pas la typologie des revenus de la commune de Veyrier, dans laquelle une minorité de contribuables paie une majorité des impôts de la commune, sachant que ceux-ci proviennent principalement de personnes physiques. En augmentant le personnel communal, on leur donne les moyens de travailler dans de bonnes conditions, de réfléchir à des investissements «écologiques», que ce soit concernant les véhicules ou autre, et d'anticiper le futur. Pour cela, il faut travailler sereinement et dans de bonnes conditions. Les erreurs sont parfois chères à «rattraper», comme cela a d'ailleurs pu être constaté ce soir encore et, pour réfléchir ensemble au futur, il faut des ressources.

**M. PINGET** insiste sur le fait que l'attention portée à l'absence d'augmentation du taux centime additionnel ne procède nullement d'un souci de préserver les ménages modestes, mais bien d'un souci de ménager la dizaine de contribuables les plus aisés qui menacent de quitter la commune en cas d'augmentation du taux du centime additionnel. Il propose donc d'auditionner ces contribuables en commission des finances, sécurité et administration pour déterminer le seuil à partir duquel ils envisageraient sérieusement de quitter la commune.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

*Le renvoi dans toutes les commissions est accepté à l'unanimité – 22 oui.*

## **b) Contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain – FIDU (prop. n° 20.13)**

**M. MARTIN** rappelle qu'il existe plusieurs fonds intercommunaux poursuivant chacun un objectif différent. Tous sont animés par le même principe, à savoir subventionner partiellement les dépenses effectuées par les communes dans des domaines spécifiques, comme par exemple l'assainissement, les équipements ou les nouvelles urbanisations. Un mécanisme de compensation est appliqué entre les communes qui construisent et investissent et celles qui ne le font pas. La particularité du FIDU réside

dans le fait que la contribution versée par chaque commune est considérée comme une dépense d'investissement à amortir sur trente ans. Une délibération du Conseil municipal est donc requise. La contribution de chaque commune pour atteindre les CHF 23'000'000 par an est définie par l'article 5 de la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) et calculée en prenant en considération la valeur du centime additionnel total (personnes physiques et morales) de la commune, comparée à la valeur du centime additionnel de toutes les communes. Le montant de la contribution est donc susceptible de varier d'une année à l'autre, comme le montre le tableau intégré à la proposition. Ce fonds octroie des financements partiels pour deux grandes catégories de nouvelles urbanisations, à savoir le financement d'infrastructures communales et un montant forfaitaire fixé actuellement à CHF 7'000 pour tout nouveau logement créé, à l'exception malheureusement de ceux situés en zone 5. Il invite les Conseillers municipaux à consulter l'annexe 3 (p. 6) de la proposition de budget pour avoir des exemples de financements partiels au bénéfice de la commune. Il y est fait mention d'un financement de CHF 14'000'000 par le FIDU en 2026, une fois que la commune aura construit vingt classes aux Grands Esserts.

**M. JOUSSON** rappelle qu'il s'agit de sa quatrième intervention au sujet du FIDU, et il doit dire qu'elle varie fort peu d'une année à l'autre. Le FIDU est une contribution obligatoire pour l'ensemble des communes genevoises. Ce fonds, destiné à aider les communes construisant de nouveaux logements ou des équipements publics, permettra à la commune de recevoir CHF 8'400'000 pour les 1'200 logements des Grands Esserts (CHF 7'000 par logement) et CHF 14'000'000 pour les vingt classes de son école (CHF 700'000 par classe), soit au total CHF 22'400'000. L'enjeu pour la commune n'est donc pas le versement de cette contribution obligatoire de CHF 515'300 pour l'année 2021. L'enjeu, c'est encore et toujours celui de la densification de la zone villas, soit la zone 5. Par exemple, rien que sur le secteur Sierne-Quibières, 31 villas ont été construites, les travaux concernant trois immeubles ont démarré, et plusieurs autres sont à venir suite à l'échange de parcelles. Ce secteur représente, à lui seul, 110 nouveaux logements. Et sous prétexte qu'il est situé en zone 5 au lieu des zones 3 ou 4 de développement, aucune aide ne sera allouée à la commune, alors qu'elle aurait dû atteindre CHF 770'000. C'est comme si les besoins en services et en infrastructures n'étaient pas les mêmes pour les habitants de la zone 5. Comme si la densification de la zone 5, pourtant voulue par l'Etat, ne représentait pas un effort communal au développement de notre canton. Cette année, un élément est différent des années précédentes. M. HODGERS s'est exprimé récemment dans la presse en disant qu'il allait se pencher sur la problématique de cette subvention pour toute nouvelle construction en zone 5. Il semble dès lors opportun qu'au travers d'une résolution du Conseil municipal, réunissant tous les groupes politiques, on sollicite le Conseil administratif pour aller devant l'ACG avec un texte construit et argumenté, demandant que la zone 5 soit traitée à l'égal des zones 3 et 4 de développement et que l'aide financière attribuée aux communes pour la création de tout nouveau logement puisse s'appliquer dans toutes les zones de construction, sans distinction. Il en appelle donc à une rencontre de tous les groupes afin de rédiger cette résolution commune. Pour le reste, le groupe Veyrier-Ensemble demande le vote immédiat pour cette contribution obligatoire au FIDU.



**M. MÜLLER** indique que cette demande de crédit d'investissement de CHF 517'800 pour le FIDU est typique d'un certain nombre de charges pour la commune. On ne sait pas très bien comment cette contribution est calculée, mais il faut la voter, car on ne peut pas s'y opposer. Le côté positif réside dans le fait que, surtout avec la concrétisation du projet des Grands Esserts, la commune devrait recevoir de l'argent en retour pour des projets d'infrastructures et de nouveaux logements. On pourrait renvoyer cette proposition en commission des finances, sécurité et administration, mais le groupe PDC se demande à quoi bon discuter de l'inévitable. Actuellement, cette commission a assez de pain sur la planche avec le budget 2021. Ils proposent d'accepter l'entrée en matière et le vote immédiat.

**Mme DESARDOUIN** indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s prend acte de la proposition du Conseil administratif et qu'il est favorable au montant que la commune alloue au FIDU, car l'investissement de ce dernier sur l'infrastructure de la commune reste plutôt avantageux.

**Mme GAUTROT** rappelle que la contribution au FIDU constitue une obligation. Les Vert'libéraux soutiennent le vote immédiat.

**M. DUC** relève que tout a été dit par ses préopinants. Le groupe PLR se prononce en faveur de l'entrée en matière et propose le vote immédiat.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

*Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 22 oui.*

**La présidente** donne lecture du projet de délibération.

*Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

### **c) Amortissements complémentaires (prop. n° 20.14)**

**M. MARTIN** rappelle que les amortissements complémentaires doivent être prévus sur des actifs du patrimoine administratif clairement définis. Le Conseil administratif a choisi de proposer ces amortissements complémentaires dans le but de réduire le montant des amortissements planifiés pour les années suivantes. La finalité poursuivie consiste à ne pas grever fortement le résultat comptable de l'exercice 2020, en limitant l'excédent de charges à une hauteur que la fortune de la commune permet d'absorber, tout en provoquant un impact non négligeable sur les prochaines années. Le gain de charges s'élève à CHF 280'000 chaque année de 2021 à 2027. Un équilibre a, selon lui, été trouvé. Pour information, en 2019, lors des discussions portant sur le budget 2020, un montant de plus de CHF 2'000'000 avait été voté à titre d'amortissements complémentaires.

**M. MÜLLER** rappelle que ce n'est pas la première fois que la commune utilise ce procédé. Ainsi, on l'a utilisé en 2019 pour environ CHF 2'500'000 et en 2016 pour

CHF 700'000. C'est une bonne manière d'alléger les budgets de fonctionnement des années suivantes, que le groupe PDC soutient, surtout lorsque les comptes sont positifs. Cette année, ils risquent d'être négatifs, mais la raison est connue de tous. Le trou en sera un peu plus profond, mais il convient de l'accepter avec philosophie. Un passage en commission des finances, sécurité et administration paraissant superflu, le groupe PDC propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

**M. CHARLES** signale que le groupe Veyrier-Ensemble est favorable aux amortissements complémentaires de CHF 1'629'337. Ces derniers permettent d'alléger les charges du budget de fonctionnement 2021 ainsi que celles des budgets suivants. Sur 2021, la réduction est tout de même de CHF 284'767. Le financement de ces amortissements complémentaires se fait soit par des économies de charges et/ou par des plus-values de revenus et/ou par le capital propre, qui sera a priori l'option retenue cette année. Pour rappel, lorsque les comptes communaux présentent un excédent de revenus, celui-ci est comptabilisé à l'actif du bilan et augmente la fortune communale. Pour son groupe, l'approbation de ces amortissements complémentaires relève du bon sens. Il paraît en effet logique d'utiliser cette possibilité d'amortissements complémentaires pour faire baisser les charges de fonctionnement financées légitimement par les excédents de revenus antérieurs. Au vu de ce qui précède, ils entrent en matière et demandent le renvoi de la proposition n° 20.14 à la commission des finances, sécurité et administration.

**M. PAUTEX** indique que le groupe PLR a étudié attentivement le sujet, et il ne cache pas que le débat n'a pas suscité beaucoup de questions. Tout au plus, le choix des rubriques a fait l'objet de discussions, mais il sied de faire confiance au Conseil administratif. Des amortissements extraordinaires, dont le montant total est cohérent, sont présentés et votés depuis plusieurs années par le Conseil municipal. Ils sont favorables à cette pratique qui permet d'alléger les charges du budget de fonctionnement, pour les prochaines années. Ils entreront en matière et suggèrent un vote immédiat pour l'approbation des amortissements complémentaires à hauteur de CHF 1'629'337.

**M. ZUFFEREY** souligne l'utilité des amortissements complémentaires. Les Vert'libéraux sont favorables à l'entrée en matière et proposent le vote immédiat.

**Mme BESSAT** indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s accepte cette proposition d'amortissements complémentaires. Un renvoi en commission des finances, sécurité et administration avait été envisagé eu égard au montant en présence. Cependant, en discuter ne changera pas grand-chose. Ils se rallient donc au vote immédiat.

**M. CHARLES** indique que le groupe Veyrier-Ensemble se rallie aussi au principe du vote immédiat.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

*Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 22 oui.*

**La présidente** donne lecture du projet de délibération.

*Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

**d) Crédit d'investissement 2021-2025 pour le Fonds de décoration (prop. n° 20.15)**

**Mme TAGLIABUE** indique que, selon le Règlement du Fonds de décoration de la commune de Veyrier, ledit fonds est alimenté chaque année par un prélèvement minimum de CHF 2 par habitant, sur le budget de fonctionnement. Une ouverture de crédit doit être proposée au Conseil municipal au début de chaque législature. Cette année, la différence dans la proposition qui est soumise réside dans le report de la somme de CHF 76'973 non dépensée à ce jour. Le but consiste à ne pas être contraint de dépenser cette somme de manière précipitée, à pouvoir réfléchir tranquillement au futur et, par exemple, d'imaginer un beau projet pour les Grands Esserts. D'où la proposition ce soir de voter un crédit de CHF 200'000 pour le Fonds de décoration, pour les cinq années à venir.

**M. MONNAT** indique que le groupe PLR, partisan de l'embellissement de la superbe commune de Veyrier, a pris connaissance du plan quinquennal soumis par le Conseil administratif pour le financement du Fonds de décoration. Ils proposent l'entrée en matière et le vote immédiat.

**M. MÜLLER** rappelle que les moyens du Fonds de décoration, à savoir au minimum de CHF 2 par habitant, ont été réajustés en 2018 par l'ancien Conseil municipal lors d'une modification du règlement correspondant, lequel précise également que ce crédit d'investissement doit être voté au début de chaque législature, ce que l'on fait aujourd'hui. D'un point de vue comptable, on ne comprend pas très bien pourquoi cet investissement valable pour cinq ans, à savoir de 2020 à 2025, doit être amorti sur huit ans, comme prévu au point 5 de la délibération, et non pas en cinq ans, c'est-à-dire la durée de la législature. Il serait judicieux que quelqu'un puisse peut-être éclairer le Conseil municipal un jour à cet égard. Il serait intéressant qu'au printemps 2021, le nouveau Comité du Fonds de décoration soit auditionné par la commission des affaires sociales et sociétés afin que celui-ci expose son plan d'action pour cette législature et comment il pense dépenser cet argent. Pour conclure, le groupe PDC ne voit pas l'intérêt d'envoyer ce projet de délibération en commission des finances, sécurité et administration et propose le vote immédiat.

**Mme BATARDON** considère que revenir à une contribution de CHF 2 par habitant et intégrer le solde non dépensé de CHF 76'973 au Fonds de décoration pour la période 2021-2025, c'est prendre une décision en adéquation avec la réalité économique. Accepter cette proposition, c'est aussi donner la possibilité d'envisager un plus grand nombre de projets et d'en profiter lors de la réalisation des Grands Esserts. Elle termine par une petite suggestion. En effet, il serait souhaitable de modifier le texte de la présentation sur la page web «Fonds de décoration» de la commune, car celui-ci annonce que la contribution est de CHF 3 par habitant et par année. Le groupe Veyrier-Ensemble suggère par conséquent que ce texte soit remplacé par «Le fonds de

décoration est alimenté par des dons, des legs et par une contribution minimum de CHF 2 par habitant, perçue sur le budget de fonctionnement communal annuel». Ils accepteront ce financement et proposent le vote immédiat.

**M. BALDIN** indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s accepte la proposition de retenir la plus petite contribution possible par habitant, laquelle s'inscrit en adéquation avec la rigueur qui doit présider lorsque l'on élabore un projet de budget déficitaire.

**Mme GAUTROT** annonce que les Vert'libéraux acceptent ce crédit d'investissement et proposent le vote immédiat.

**M. DUC** demande pourquoi le Conseil municipal doit revoter le solde positif de CHF 76'973 qui a déjà été voté et validé lors de la précédente législature.

**Mme TAGLIABUE** indique que, avant la mise en place de la norme comptable MCH2, le règlement imposait de dépenser l'argent, qui était sinon perdu. Tout report était exclu. De plus, le crédit précédent est aujourd'hui clos.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

*Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 22 oui.*

**La présidente** donne lecture du projet de délibération.

*Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

**Mme TAGLIABUE** assure avoir pris bonne note de la proposition intéressante de M. MÜLLER visant l'audition au printemps 2021 du nouveau Comité du Fonds de décoration par la commission des affaires sociales et sociétés.

**e) Retrait de la Résolution du 17 septembre 2019 concernant la modification des limites de zone des parcelles 10'082 et 14'913 dans le secteur dit « Les Bois de Troinex » (prop. n° 20.16)**

**M. ROBERT** explique que cela fait maintenant plusieurs années que la commune souhaite développer une zone d'activité. C'est dans ce contexte que, l'année passée, le Conseil municipal a voté cette modification de limites de zone pour installer la zone d'activité souhaitée sur ces parcelles. Dans ce cadre, le PDCom a développé une fiche spécifique. Ce PDCom a été soumis pour évaluation préalable aux services compétents de l'Etat, qui ont toutefois opposé un refus. En effet, l'une des parcelles se trouve sur de la zone agricole tandis que l'autre est recensée comme surface d'assolement. De plus, ces parcelles se situent dans un couloir biologique inscrit au Plan directeur cantonal. Afin d'éviter un bras de fer perdu d'avance avec l'Etat, il a été décidé en commission ad hoc du PDCom de renoncer à créer cette zone d'activité à cet endroit. Si le projet demeure d'actualité, il convient toutefois de trouver un autre emplacement pour le réaliser. Il s'agit donc en substance d'une résolution qui annule une résolution.

**M. PAUTEX** indique que le groupe PLR est bien entendu favorable à la création d'une zone d'activité à Veyrier. La commune est trop dépendante des rentrées fiscales des particuliers et elle se doit d'attirer des entreprises sur son sol, afin de corriger un peu la balance. L'emplacement dit «Les Bois de Troinex» semblait adéquat pour cette zone d'activité. A travers le PDCom, l'Etat en a décidé autrement. Beaucoup de temps a déjà été perdu avec le Pré-des-Dames, en vain. Il convient de ne pas en perdre avec celui-là. La volonté demeure, il importe maintenant de trouver enfin un emplacement qui conviendra pour une zone d'activité sur la commune. Ce retour négatif de l'Etat aura finalement peut-être fait gagner du temps. Ils entreront en matière et suggèrent un vote immédiat.

**M. LUISIER** indique que le groupe Veyrier-Ensemble se réjouit de cette proposition. En effet, il convient de donner la priorité à la préservation de ces parcelles, qui constituent une sorte de réserve biologique. De plus, il s'agit pour la commune de se conformer aux directives du Plan directeur cantonal en vigueur. Le retrait de cette proposition permettra en outre à la commission ad hoc du PDCom de poursuivre efficacement ses travaux sans être ralentie par diverses procédures engagées contre l'Etat. Ils soutiennent le développement d'une zone d'activité sur d'autres parcelles afin d'assurer une source supplémentaire de revenus à la commune. Ils approuveront donc ce retrait de résolution et proposent le vote immédiat.

**Mme GAUTROT** signale que les Vert'libéraux se félicitent de voter cette proposition, qu'ils ont soutenue dans le cadre des travaux de la commission ad hoc du PDCom. L'abandon de la modification de zone des parcelles des Bois de Troinex en zone artisanale préservera le couloir biologique de cette zone agricole. Ils souhaitent également que l'on trouve d'autres sites ou bâtiments sur la commune pour accueillir une zone artisanale afin d'assurer des recettes financières, tellement nécessaires à la commune en ces temps difficiles.

**M. PINGET** estime qu'il s'agit d'une sage décision. M. ROBERT a parfaitement expliqué les raisons pour lesquelles elle se justifie pleinement. Le groupe Socialistes-Vert.e.s est favorable à l'entrée en matière et propose le vote immédiat.

**M. HUTZLI** relève que c'est la deuxième fois que l'on se trouve dans l'incapacité de réaliser un projet de zone artisanale sur le territoire de la commune. Cependant, au vu des explications données dans le cadre de la commission ad hoc du PDCom par M. ROBERT et des retours négatifs de la part de l'Etat, il convient de renoncer à cette modification de limites de zone. En effet, la commune se lancerait dans des procédures coûteuses si elle devait persister. Ce n'est néanmoins pas de gaieté de cœur que le groupe PDC accepte de renoncer à cette proposition. Ils encouragent vivement le Conseil administratif à continuer à chercher un terrain qui se prête à la réalisation d'une zone d'activité, laquelle permettrait de générer des rentrées fiscales, dont la commune a urgemment besoin. Ils soutiendront cette proposition et proposent le vote immédiat.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

*Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 22 oui.*

**La présidente** donne lecture du projet de résolution.

*Cette résolution est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

## **11. Propositions des Conseillers municipaux**

Il n'y a aucune proposition des Conseillers municipaux.

## **12. Questions et divers**

**M. PINGET** rapporte qu'un élu de Troinex a mentionné un projet de piste cyclable reliant l'école de Pinchat au chemin Aloys-Pictet, auquel la commune se serait opposée. Il aimerait être renseigné à cet égard. Il revient par ailleurs sur la possibilité pour la commune de s'engager en faveur de l'accueil des réfugiés des camps des îles grecques. La situation est toujours aussi catastrophique, voire davantage, même si la Suisse s'est distinguée en participant activement aux maigres aménagements faits dans le camp de remplacement, notamment en matière d'accès à l'eau potable, alors que l'Union européenne n'a rien fait.

**M. ROBERT** signale qu'il s'agissait d'un cheminement piétonnier, auquel la commune ne s'est au demeurant pas opposée.

**Mme DESARDOUIN** relate que, cette année, elle a eu la chance de participer aux trois sorties des aînés, réparties sur trois jours et permettant ainsi à un plus grand nombre de personnes d'y participer, dans le cadre des normes sanitaires imposées. A cette occasion, elle a revêtu deux casquettes, celles de Conseillère municipale accompagnante et infirmière indépendante. Sous la direction de Mme le Maire Aline TAGLIABUE, relayée par le Conseiller administratif adjoint M. Jean-Marie MARTIN, accompagnés de Mme la secrétaire générale Pascale LIPAWSKY, de l'actuelle responsable du service des Affaires sociales, de la jeunesse et de la petite enfance, Mme Sylvie REVERDIN-RAFFESTIN, et de sa secrétaire, Mme Mathilde GIRARDIN-ZUFFEREY, ainsi que de la responsable du Fil d'Argent, Mme Floriane JANIN. Pour couronner le tout, un animateur, à qui elle tire sa révérence, a joué du saxophone jusqu'à la fin. Elle remercie l'équipe qui a fait passer un moment exquis aux participants. Le choix de rester dans la commune, qui correspond à la situation de crise sanitaire en lien avec la Covid-19, n'était ni simple, ni anodin, car il a permis de mettre en exergue l'entreprise de la jeune entrepreneuse de la famille BIDAUX. Le plaisir des participants de se rencontrer était sans égal. Le lieu a été particulièrement apprécié par sa décoration et son environnement, qui rappelle la campagne. Néanmoins, au vu du contexte sanitaire, la distanciation sociale et le port de masque n'étaient pas respectés. Un léger dysfonctionnement temporel concernant le repas a pu être constaté. Quelques irrégularités liées au prestataire, qui, heureusement, n'ont pas eu d'incidence majeure sur le bon déroulement global de la journée. Elle incite à se montrer davantage rigoureux à l'avenir s'agissant de la précision et de la transparence de l'offre. Vu les circonstances actuelles, on ne peut que se réjouir car, à sa connaissance, à l'heure

actuelle, aucune plainte sanitaire n'a été enregistrée, ce qui dénote le succès marquant de ces trois jours.

**Mme BESSAT** indique que le même élu de Troinex, auquel son collègue M. PINGET a fait référence, l'a également informée de l'ouverture prochaine d'une crèche à Troinex. Elle demande si l'ouverture de cette crèche permettra à la commune de récupérer les places de la crèche de la Cigogne, actuellement dévolues à Troinex. Par ailleurs, une communière l'a interpellée concernant les arbres fruitiers (pommiers et cognassiers) situés entre les terrains de football et de basketball. Elle souhaiterait savoir à qui appartiennent ces fruits et si les communiens ont le droit de se servir librement.

**Mme TAGLIABUE** répond qu'il est possible que l'ouverture de la crèche à Troinex libère des places à Veyrier. S'agissant des arbres fruitiers, ceux-ci se trouvent sur des parcelles qui appartiennent au domaine public communal. Elle va se renseigner et apporter une réponse précise lors d'une prochaine séance.

**Mme BATARDON** indique que le groupe Veyrier-Ensemble avait annoncé, lors de la précédente séance du Conseil municipal, le dépôt d'une motion intitulée «Maison citoyenne» qu'il ne déposera finalement pas. La décision a été prise de faire confiance au Conseil administratif et d'attendre la présentation de son projet.

**M. LUISIER** informe que le président de l'Amicale de pétanque de Grand-Donzel lui a récemment signalé que des tables et des bancs, dont il ne connaît pas les propriétaires, sont entreposés au bout du terrain de pétanque depuis plusieurs semaines et, partant, soumis aux intempéries. Si ces tables et ces bancs appartiennent au service des routes et espaces verts, il faudrait les récupérer avant qu'ils ne soient détériorés.

**La présidente** rappelle aux Conseillers municipaux d'envoyer rapidement le texte de leurs interventions à Mme Isabelle VINCENT et leur indique, à regret que, compte tenu de la situation sanitaire, aucun apéritif n'est organisé à l'issue de la séance.

### **13. Dossiers de naturalisation**

#### **Dossier de L. Ambrosio et C. Aldous**

*Ce dossier de naturalisation est préavisé favorablement par 22 oui.*

#### **Dossier de B. Ben Mansour**

*Ce dossier de naturalisation est préavisé favorablement par 22 oui.*

#### **Dossier de A. Ferretti**

*Ce dossier de naturalisation est préavisé favorablement par 22 oui.*

**Dossier de J. et J. Hawkins**

*Ce dossier de naturalisation est préavisé favorablement par 22 oui.*

**Dossier de M. Lolachi**

*Ce dossier de naturalisation est préavisé favorablement par 22 oui.*

**Dossier de V. Mancini Onofri**

*Ce dossier de naturalisation est préavisé favorablement par 22 oui.*

**Dossier de L. Muller**

*Ce dossier de naturalisation est préavisé favorablement par 22 oui.*

**Dossier de G. Rolland et V. Bollaert**

*Ce dossier de naturalisation est préavisé favorablement par 22 oui.*

La séance est levée à 21h30.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

Le secrétaire  
du Conseil municipal

Max Müller

La présidente  
du Conseil municipal

Claude-France Matthey